

Lieux de la formation :

Les cours théoriques de code de la route, rendez-vous pédagogiques, séances de conduite ont lieu à l'agence de la société « Glazik Conduite » (voir coordonnées ci-dessous) .
La piste d'entraînement est située à Briec, à 5 minutes de l'agence.

Toutes les séances de conduite et rendez-vous doivent être annulées au préalable 2 jours à l'avance



L'accessibilité pour tous



Glazik Conduite (Agrément : E0602964920) 1ter rue du Général de Gaulle, 29510 Briec
→ Dispose de locaux conforme à l'accueil de personnes en situation de handicap



Retrouvez nous :



Ne pas jeter sur la voie publique



Formation permis « AM » Scooter 50 cm3

Tarif TTC pour un forfait de 8h 280 €

Comprend : les frais d'inscription, l'évaluation de départ, 1h de RDV avec le responsable légal (si mineur), 1h de cours de code et les heures de conduite (plateau & circulation)
- heure de conduite supplémentaire 55 €

Cyclomoteur

Âge	14 ans
Nombre de roues	2 ou 3 roues
Définition	L1e ou L2e
Vitesse	≤ 45 km/h
Cylindrée ou Puissance	50 cm3 ou 4 kW

Mode de règlement :
- Paiement comptant : à l'inscription.

Notre moto-école est agréé par « l'AFDM » & « La mutuelle des motards ».

Pièces à fournir (au format PDF par mail) :

- 1 copie couleur de la carte d'identité (recto verso)
- 1 photo d'identité (de préférence Ephoto numérique avec signature)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture ou une feuille d'impôts),
S'il n'est pas au même nom : une attestation d'hébergement & la carte d'identité de l'hébergeant
- l'ASSR1 (pour les moins de 21 ans) ou l'ASSR2
- la JDC ou une attestation de situations vis à vis du service national (pour les 17-24ans)

SIRET : 308 198 050 00046 - Tarifs TTC valables jusqu'au 30/06/2025

GLAZIK CONDUITE

AUTO – BOITE AUTOMATIQUE – MOTO – AM – REMORQUE – BATEAU

PROGRAMME ET DEROULEMENT

La formation dure 8h minimum.
Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

aucuns pré-requis n'est demandés pour la formation.
Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées, votre formateur pourra alors vous déclarer apte à la conduite, et vous délivrer une attestation de formation,

Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie AM qu'à compter du jour ou vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE A LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.
Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au Permis AM Scooter, **un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.**

ÉVALUATION DE DÉPART

Elle est obligatoire avant la signature du contrat de formation. Cette séance d'entretien, d'observations et d'exercices dure 50min.

Objectif de l'évaluation	- Permet de savoir qu'elles sont vos motivations, vos prérequis en matière de connaissances (du véhicule et psychomotrices) et l'expérience que vous avez déjà acquise, - Permet de prévoir la durée, le prévisionnel des heures de conduite nécessaire ainsi que sa proposition chiffrée.
Moyen utilisé	- L'évaluation est effectuée sur le véhicule prévu par la formation, à l'aide d'un formulaire papier.

GLAZIK CONDUITE

AUTO – BOITE AUTOMATIQUE – MOTO – AM – REMORQUE – BATEAU

LA FORMATION

Séquence 1

d'une durée de 30 minutes, échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

- Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève,
- Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de la sécurité routière et sur les comportements: vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits ;
- Échange sur l'influence du comportement des autres usagers de la route et sur son propre comportement.

Séquence 2 *

d'une durée de 1 heures, formation à la conduite hors circulation

- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes: les équipements et leur rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule, réglages des rétroviseurs ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation : position de conduite, avec les bras, le dos, les pieds et les mains, maintien de l'équilibre et de la stabilité, exercice avec et sans passager, Exercices de ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule, tourner à droite et à gauche, réalisation de virage et de demi-tour, avec l'importance du regard, manœuvre de freinage et d'évitement.

Séquence 3

d'une durée de 30 minutes, apports théoriques (code de la route)

- Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation ; la signalisation verticale et horizontale, les règles de circulation et comprendre leur rôle, positionnement du véhicule sur la chaussée, franchissement des intersections et régimes de priorité.

Séquence 4 *

d'une durée de 3 heures, formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes: démarrer et s'insérer, ralentir et s'arrêter, stationner ; rechercher les indices utiles, prendre en compte la vitesse des autres usagers et s'assurer d'être bien vu ; franchir les intersections, changer de direction.

Séquence 5

d'une durée de 1 heure, Sensibilisation aux risques

- Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur (le représentant légal si l'élève est mineur). Elle permet d'informer et de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

L'attestation est alors délivrée.

Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie AM qu'à compter du jour ou vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

* Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective de l'élève).